

Une plateforme au service des hommes et des femmes qui veulent entreprendre

Artisans, commerçants, industriels, prestataires de services, agriculteurs ou encore professionnels de santé...

Initiative Orne aide au financement de votre projet de création, reprise ou croissance d'entreprise.

89 % des entreprises soutenues sont pérennes à 3 ans.



Le prêt d'honneur Initiative Orne pour conforter votre apport personnel

- > **Prêt 0% accordé au porteur de projet** sous réserve de la mise en place d'un **prêt bancaire professionnel principal**.
- > **La somme prêtée sur 5 ans max. doit être intégralement mise à la disposition de l'entreprise**, et doit figurer dans les livres comptables de l'entreprise selon l'une des 3 options suivantes : apport en capital, apport en compte courant bloqué ou apport en compte courant partiellement bloqué.
- > **Période des 18 mois : 15 000€ max. par projet**/ Remb. 60 mois max / différé possible / Prêt complémentaire possible : 15000€ max.
- > **De 18 à 36 mois : 20 000€ max par projet** (croissance).

Le Prêt d'honneur Défi régional pour aider la transmission d'entreprise

- > **Prêt 0% accordé au porteur de projet** de 5 000€ à 50 000€ couplé à un prêt d'un montant = ou > au prêt d'honneur Défi pour les projets dont le plan de financement est <200 000€.
- > **Accompagnement obligatoire par une chambre consulaire** pour la préparation du projet en amont de la création ou reprise effective, puis le suivi de l'entreprise pendant 3 ans.

Le Coup de Pouce régional pour vous encourager à concrétiser votre projet

- > **Subvention à l'entreprise** pour un projet de création ou de reprise dont le **plan de financement est <150 000€**.
- > **Dans le cas d'une création, l'aide est plafonnée à 8 100€** (soit un besoin de financement de 54 000 €).
- > **Dans le cas d'une reprise, l'aide est plafonnée à 13 500€** (soit un besoin de financement de 90 000€).
- > **Pour les petits projets** ayant un besoin de financement inférieur à 6 000€, **aide forfaitaire d'un montant de 900€**.
- > **Accompagnement obligatoire par une chambre consulaire** pour la préparation du projet en amont de la création ou reprise effective, puis le suivi de l'entreprise pendant 3 ans.



Nos atouts : Un réseau. Un esprit

> **Une équipe de correspondants locaux à votre écoute (Pays/Collectivités)**

Pour vous informer des aides attribuées par Initiative Orne et vous guider vers le guichet unique.

> **Le réseau des chambres consulaires et leur guichet unique**

Pour préparer votre projet et vérifier la viabilité de votre future entreprise.

> **Cinq comités locaux d'engagement composés de bénévoles et d'experts**

Pour vous apporter des conseils et décider du prêt d'honneur et du Coup de Pouce.

MEMBRE DE



Initiative Orne

25 boulevard de Strasbourg

61000 Alençon

Tél : 02 61 72 01 00

www.initiative-orne.com

1^{er} réseau associatif de financement des créateurs et repreneurs d'entreprise